

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 29 septembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 43

Délibération n° CC-2023-168

Objet de la délibération : AIRE D'ACCUEIL ET DE PETIT PASSAGE DES GENS DU VOYAGE A BRIGNOLES - RAPPORT D'ACTIVITES 2022

L'an deux mil vingt-trois, le vingt neuf septembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des Expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Olivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GUIOL André, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe.

Absents ayant donné procuration :

- DECANIS Alain donne procuration à TONARELLI Patrice, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, RULLAN Nicole donne procuration à GIULIANO Jérémy, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à SIMONETTI Pascal, GIUSTI Annie donne procuration à FIRMIN Myriam, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard.

Absents : BETRANCOURT Claude, GOMART-JACQUET Blandine, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie, BARTHELEMY Olivier.

Secrétaire de Séance : Carine PAILLARD

Monsieur Jean-Pierre VERAN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relatif aux contrats de concession ;

VU le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage arrêté le 15 octobre 2012, actuellement en cours de révision spécifiant que l'aire d'accueil communautaire de Brignoles de 40 emplacements répond aux besoins d'accueil du bassin d'habitat de la Provence Verte ;

VU la délibération n°2017-261 du Conseil de communauté du 11 décembre 2017 approuvant le choix de l'entreprise GDV et les termes du contrat de DSP et annexes ;

VU la délibération n°CC-2022-025 du Conseil communautaire du 30 septembre 2022 approuvant l'avenant n°1 à la Convention de Délégation de Service Public, passée avec la société GDV ;

VU la convention de délégation de service public et notamment son article 38 qui stipule que le délégataire transmettra chaque année le rapport d'activité à l'autorité délégante ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L3131-5 du code de la commande publique, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Considérant que l'examen de ce rapport doit être mis à l'ordre du jour du conseil communautaire afin que ce dernier en prenne acte ;

CONSIDERANT que la société GDV, sise à Marseille, en sa qualité de délégataire gestionnaire de l'aire d'accueil communautaire des gens du voyage pour la période 2018-2022 (prorogée par avenant jusqu'au 31 décembre 2023), a remis son rapport annuel technique et financier pour l'année 2022 ;

CONSIDERANT que le bilan présenté fait état du bon fonctionnement général de l'aire d'accueil et d'une application stricte du règlement intérieur et permet ainsi d'éviter les stationnements anarchiques et inadaptés sur le territoire ;

CONSIDERANT que le taux d'occupation moyen annuel en 2022 s'élève à 54% soit légèrement en baisse par rapport à 2021 (56%) ;

CONSIDERANT que 32% des ménages y ont séjourné pour la première fois en 2022, ce qui démontre l'attractivité de l'aire comme terrain de passage avec un réel besoin d'accueil des familles itinérantes sur le secteur communautaire ;

CONSIDERANT que le coût d'exploitation pour l'année 2022 s'élève à 180 018€ et que le délégataire présente un résultat déficitaire de 17 895€ du fait de l'augmentation des tarifs des fluides et des coûts d'entretien, réparations et de maintenance ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 19 septembre 2023 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2022 présenté par le délégataire de service public, la société GDV, en sa qualité de gestionnaire de l'aire d'accueil et de petit passage des Gens du Voyage, située à Brignoles pour la période 2018-2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté prend acte de cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Fait et délibéré à Brignoles, le 29 septembre
2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND